



MINE
CANADIAN
MALARTIC

NOTRE GUIDE DE COHABITATION

Le bilan d'un engagement

5 ANS DE MISE EN ŒUVRE

La période de réclamation des compensations pour l'année 2021 s'est terminée le 3 juin dernier. Elle marquait ainsi le 5^e anniversaire de la mise en œuvre du **Guide de cohabitation** de la mine Canadian Malartic.





UNE VOLONTÉ DE CHANGEMENT

En juin 2014, Yamana Gold Inc. et Mines Agnico Eagle Limitée ont fait l'acquisition de la mine Canadian Malartic et ont créé le Partenariat Canadian Malartic pour en assurer la gestion et l'exploitation.

Déjà, la volonté de renouveler le dialogue avec la population de Malartic est exprimée, comme le résume, ci-dessous, cet extrait du mot de la direction du Rapport de développement durable 2014 de Mine Canadian Malartic (MCM).



« Nous avons examiné plusieurs occasions d'améliorer significativement nos méthodes et nos procédés. Avec la volonté de renouveler notre approche, nous misons sur des notions essentielles telles le respect, l'écoute, l'ouverture et la collaboration. »

– Serge Blais, ing.¹, alors directeur général de Mine Canadian Malartic.

¹ Serge Blais, ing. a été nommé vice-président, Opérations du Partenariat Canadian Malartic le 1^{er} juin 2021.

À partir d'une page blanche, l'élaboration de notre Guide a été rendue possible grâce à la participation exceptionnelle de la communauté, de la Ville de Malartic, du Comité de suivi Canadian Malartic ainsi que des organisations et groupes intéressés par nos activités.



Rappelons qu'à l'origine, le Guide avait comme objectif d'impliquer la communauté dans l'amélioration de nos pratiques en vue d'assurer une cohabitation harmonieuse à Malartic.



DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

Un vaste processus de consultation a été mené afin de s'assurer que la communauté soit impliquée dans l'amélioration des pratiques de MCM : la démarche de co-construction menée de 2015 à 2017.

BILAN PHASE 1

Phase 1

Juin 2015

- Appropriation sociale et adhésion à la démarche

BILAN PHASE 2

Phase 2

3 octobre 2015

- Atelier de co-construction sur les impacts actuels et appréhendés
- Validation de la priorisation des groupes de travail

MÉCANISME DE RÉTROACTION ET DE VALIDATION DES TRAVAUX

Phase 3

Décembre 2015 à août 2016

- Mise en place des groupes de travail :
 - Santé-qualité de l'air;
 - Bon voisinage;
 - Autres sujets.

Phase 4

2017

- Bilan public et continuité



Les quatre phases de la démarche de co-construction ont mené à l'élaboration du Guide de cohabitation, mis en œuvre en 2016.

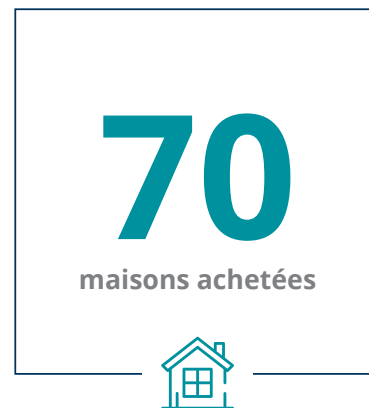
Le **Guide** inclut :

- Un programme de compensation relativement aux impacts et inconvénients générés par les activités de la mine Canadian Malartic;
- Des lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic;
- Des principes directeurs quant à la revente des propriétés acquises par MCM; et
- Des mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des impacts.

Merci encore pour cette première au Québec!

PROGRAMME DE REVENTE DES MAISONS ACQUISES DANS LE CADRE DU GUIDE

Ces volets du Guide étaient de répondre au désir de résidents voulant déménager du quartier sud, le plus près de la mine. Ils visent à favoriser le maintien et le développement harmonieux d'un environnement urbain de qualité pour les résidents du quartier sud de Malartic et de favoriser l'accueil de nouvelles familles. À la mi-août 2022, un peu plus de 25 acquéreurs provenaient de l'extérieur de Malartic.



Le Programme d'acquisition a pris fin le 9 novembre 2020.
Le Programme de revente est en vigueur depuis le 2 mai 2018.

PROGRAMME DE COMPENSATION

L'adhésion de la population de Malartic et, depuis 2020, des résidents du Chemin des Merles de Rivière-Héva parle d'elle-même.



PÉRIODES DE COMPENSATION	% D'ADHÉSION DE LA POPULATION
2021	97 %
2020	94 %
2019	98 %
2018	92 %
2017	90 %
2013 à 2016 - Période rétroactive	92 %



Depuis 2016, MCM a versé 21,5 M\$ aux adhérents du programme de compensation.



MESURES DE PRÉVENTION, DE GESTION ET D'ATTÉNUATION DES IMPACTS

Nous reconnaissons que nos activités peuvent avoir des impacts et que nous devons continuer à travailler pour les minimiser et trouver des solutions pouvant être réalisées avec les citoyens de Malartic.

Le **Guide de cohabitation** fait état des mesures d'atténuation que nous mettons en place dans le but de réduire certains impacts que pourraient occasionner les activités de la mine Canadian Malartic, dont le bruit et la poussière, par exemple :

La butte-écran de la fosse Canadian Malartic, qu'on appelle souvent le mur vert, et qui a été prolongée en fonction de l'exploitation de la fosse Barnat.

Nous avons développé à l'interne un logiciel de prédiction des poussières qui nous permet de suivre l'évolution de la qualité de l'atmosphère dans la ville de Malartic.

Nous effectuons également un suivi sonore qui nous permet d'identifier, en temps réel, si les sons mesurés proviennent de la mine ou de l'environnement sonore du milieu urbain.



Lorsque nos opérations s'approchent des normes à respecter, nous procédons à l'arrêt complet des équipements. Cela a représenté 10 690 heures en 2021.



NOS TROIS ÉTAPES POUR OPÉRER

Le **Guide de cohabitation** est un des nombreux outils qui nous permettent d'appliquer nos trois étapes pour opérer qui structurent le travail au quotidien. Nous mettons un point d'honneur à les faire respecter.

MCM a d'abord exprimé une volonté qui s'est rapidement transformée en engagement, de renforcer et de maintenir le dialogue et le lien de confiance avec les citoyens de Malartic et de ses environs.

Nous croyons, bien humblement, y être parvenus et nous entendons poursuivre dans cette voie.



1 | Est-ce **sécuritaire** pour les employés?



2 | Est-ce que le respect de l'**environnement et de la communauté** est assuré?



3 | Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer**.

Le **Guide de cohabitation** de MCM est disponible en ligne sur notre site Internet dans la page **Relations avec la communauté**. Vous pouvez également vous procurer une copie papier en venant nous visiter à notre Local des relations avec la communauté.



Appelez-nous au numéro:
819 757-2225, poste 3425



Écrivez-nous à l'adresse:
relationscommunautaires@canadianmalartic.com



Visitez notre Local de relations avec la communauté:
1041, rue Royale, Malartic ou



Heures d'ouverture du Local:
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 12 h



MINE
CANADIAN
MALARTIC

